

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES

MARDI, 9 janvier 2024 – 18H37-19H45

Au CARI St-Laurent, 2^e étage

(774 Boulevard Décarie, Saint-Laurent, H4L 3L5) Lieu accessible avec un ascenseur

1. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire et vérification du quorum

Mme Tania Orméjuste, directrice générale du CARI St-Laurent, souhaite la bienvenue à l'assistance et passe la parole à Mme Erika English, qui confirme que le quorum est atteint, puisque quatre-vingt-quatorze (94) membres votants sont présents, sur 437 membres réguliers.

Mme Tania Orméjuste propose donc l'ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) à 18H37, proposition appuyée par Mme Blanca Neggli et validée à l'unanimité.

2. Nomination d'un(e) président(e) de l'Assemblée générale extraordinaire

Mme Tania Orméjuste propose M. Michel Lafleur comme président de l'AGE, proposition appuyée par Mme Kheira Araf et adoptée à l'unanimité.

3. Nomination d'un(e) secrétaire de l'Assemblée générale extraordinaire

Mme Tania Orméjuste propose ensuite Mme Aminata Niane, membre du CARI St-Laurent, comme secrétaire de l'AGE, proposition appuyée par Mme Jacqueline Romano-Taramanian, et adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

M. Lafleur, président de l'Assemblée, lit l'ordre du jour et explique la procédure d'adoption des points retenus.

Mme Sujata Gill, membre du CARI St-Laurent, propose l'ordre du jour, proposition appuyée par Mme Natalia Tonofrei et adoptée à l'unanimité.

5. Proposition de destitution des administrateurs en poste au conseil d'administration pour rupture du lien confiance

Le président de l'Assemblée invite M. Jocelyn Chouinard, membre du CARI St-Laurent et directeur adjoint, à prendre la parole. Ce dernier fait la lecture de l'ensemble des faits qui ont amené 86 membres à demander une destitution des administrateurs. Pour mieux comprendre les motifs de la rupture du lien de confiance entraînant la demande de destitution des membres du conseil d'administration, un bref historique sur l'enjeu des états financiers présente le contexte de la soumission des offres de vérification comptable, l'adoption des états financiers, leur livraison et leur présentation lors de l'Assemblée générale annuelle du 19 septembre 2023. La lecture se poursuit avec la présentation des trois motifs de destitution retenus, soit :

5.1 Manque de diligence des administrateurs pour la régularisation des états financiers

- Lors de l'Assemblée générale annuelle du 19 septembre, le CARI St-Laurent s'est retrouvé dans une position délicate, car les états financiers présentés ont été jugés insatisfaisants par les membres. Selon les exigences légales et celles de ses bailleurs de fonds, le CARI St-Laurent doit déposer officiellement ses états financiers dans un délai de 120 jours suivant la fin de son année financière, soit le 30 juin 2023. Pour prendre acte de l'avis des membres, le CARI St-Laurent devait ainsi corriger les états financiers avant que ceux-ci ne soient déposés de façon officielle.
- Plus de six mois plus tard, soit 180 jours après la fin de l'année financière, les états financiers ne sont toujours pas livrés aux membres et ils ne sont donc pas encore déposés aux bailleurs de fonds, car ils ne sont pas complétés selon leurs exigences. Le dossier des états financiers fut confié à la nouvelle directrice générale, suite à son entrée en fonction, qui s'est efforcée de trouver des solutions. Pour assurer la vérification et la production d'états financiers qui sont conformes aux diverses exigences, le CARI St-Laurent doit maintenant déboursier 18 000 \$ supplémentaires pour embaucher une seconde firme qui sera responsable et en mesure de produire ce document.

5.2 Méconnaissance des exigences de reddition de compte de l'organisme

- Les bailleurs de fonds exigent de produire chaque année selon les principes comptables, un rapport financier du dernier exercice complété incluant des états financiers complets (bilan, état des résultats, notes complémentaires) ainsi qu'un état détaillé des aides financières provenant directement ou indirectement des ministères ou organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, de leurs sociétés d'état et des entités municipales et, de façon distinctes, un état détaillé de l'utilisation de l'aide financière reçue de chaque programme du Ministère (ventilation par programme).
- En lien avec la nouvelle politique salariale et malgré les alertes et preuves fournies par la direction, le conseil d'administration refusait d'investir la totalité du financement du PASI sur l'année et demandait des reports sur l'année suivante.

5.2 Manque de loyauté envers l'organisme et apparence de conflits d'intérêts

- Pour l'ensemble de la gestion du dossier concernant les derniers états financiers, les membres du conseil d'administration ont peu questionné ou contre-vérifié les observations et les propositions de la nouvelle firme comptable embauchée pour effectuer le travail de vérification.
- Selon les politiques et règlements du CARI St-Laurent, tout membre du conseil d'administration doit obligatoirement faire la déclaration de conflit d'intérêt, au moment de son entrée en fonction ou lorsqu'il acquiert un autre intérêt, au moyen du formulaire de déclaration prévu à cet effet.

On notera que la demande de destitution des membres, n'a pas eu de suite du fait du dépôt entretemps, de la démission en bloc du conseil d'administration, en date du 27 décembre, ce qui fait l'objet du point suivant.

6. Dépôt de la démission en bloc du conseil d'administration en date du 27 décembre 2023

Le président de l'Assemblée prend la parole pour la lecture de la lettre de démission et donne la parole à l'auditoire pour une série de questions :

- ☞ Prise de parole par Aicha Guendafa, ancienne directrice générale du CARI St-Laurent, pour préciser que l'achat de l'immeuble ne s'est pas effectué sous l'égide des membres du conseil d'administration démissionnaires, vu qu'ils n'étaient pas en poste pour la plupart, à l'exception de la présidente, Aminata Bal, présente depuis six mois lors de l'achat et donc le mérite revient plutôt aux membres du conseil d'administration précédent.
- ☞ Léa Blythe, membre du CARI St-Laurent intervient pour affirmer que, en tant que membre signataire, aucun sentiment de manipulation, comme le stipule la lettre de démission, n'a été ressenti dans cette démarche et regrette l'absence des membres démissionnaires qui ont pourtant été conviés à cette AGE.
- ☞ Oumou Kane, membre du CARI St-Laurent exprime son inquiétude quant au fait que les personnes composant l'ancien conseil d'administration restent membres du CARI St-Laurent, et à ce titre, gardent un droit de regard et de vote lors des prochaines assemblées générales.
- ☞ Monsieur Noureddine Belhocine fait remarquer que, pour la première fois depuis 30 ans, on assiste à une crise de gouvernance d'une telle envergure au CARI St-Laurent. Il attire également l'attention sur la teneur des propos figurant dans la lettre de démission, en rappelant le professionnalisme dont devrait faire preuve les membres du conseil d'administration qui se trouvent à la tête de l'organisme, surtout dans les mécanismes de gestion de la direction générale et sa probation.
- ☞ M. Jean Zenga, ancien vice-président du conseil d'administration, confirme avoir démissionné pour l'ensemble des raisons lues par M. Chouinard, raisons tout à fait fondées.
- ☞ Enfin, Mme Jacqueline Romano-Taramanian, invite Mme Tania Orméjuste, à exprimer son ressenti face à cette situation : cette dernière précise que la volonté des membres a déjà été exprimée au sein de l'AGE. Un des grands défis est d'ailleurs celui de reconstituer le conseil d'administration, ce qui a fait l'objet du point suivant.

7. Suite : Reconstitution du conseil d'administration et exigence de l'article 20 des règlements généraux

Le président de l'Assemblée invite Mme Tania Orméjuste à prendre la parole :

Cette dernière demande à être mandatée pour reconstituer un nouveau conseil d'administration. Pour rappel, sept (7) postes sont à combler.

À cet effet les membres autorisent la DG à mobiliser les membres et à recueillir des candidatures en vue de former le prochain CA dans le respect des règlements généraux du CARI St-Laurent. Proposé par Aicha Guendafa, appuyé par Marie-Laurence Chéry.

Elle demande également de pouvoir surseoir à l'article 20 qui exige trois mois d'adhésion comme membre, pour prétendre au poste d'administrateur.

Suite à la demande de Mme Tania Orméjuste, Mme Lilit Ter-Stepanyan propose formellement de surseoir à l'article 20, proposition appuyée par Jacqueline Romano-Taramanian et acceptée à l'unanimité.

La question du recrutement et de la validation des prochains membres du conseil d'administration, lors de la prochaine AGA, se pose alors, permettant à l'Assemblée d'enchaîner au point suivant.

8. Date de la prochaine AGA : élection des nouveaux membres du conseil d'administration

Mme Tania Orméjuste précise que la prochaine AGE aura donc lieu d'ici la fin janvier, de manière à pouvoir statuer sur deux questions urgentes :

1. Le fait de nommer un nouveau conseil d'administration.
2. Le fait de devoir valider les états financiers révisés

9. Questions diverses

M. Lafleur, président de l'Assemblée, invite les membres pour une période de questions et commentaires.

- ☞ Mme Jacqueline Romano-Taramanian invite à nouveau la directrice générale à s'exprimer sur son rôle dans un tel contexte.
- ☞ Mme Tania Orméjuste précise qu'il ne lui reste plus qu'à s'acquitter de la mission dont elle est investie, et en profite pour remercier l'équipe de la direction du CARI St-Laurent, pour le soutien dont elle a bénéficié jusqu'ici pour son intégration. Elle note et souligne la présence de 94 membres, ce qui « redonne de l'énergie pour aller de l'avant. »

10. Levée de l'assemblée

La levée de l'Assemblée est proposée à 19H45 par Monsieur Gountiti Essalah et validée à l'unanimité.